

DÉLIBÉRATION N°DL20250062 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 04/04/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 10 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h40) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO (à compter de 18h50) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 23h28) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (de 18h47 à 23h15) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h46) ; M. Romain PIPIER (de 18h48 à 23h40) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 00h30) ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h22) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL ;

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à compter de 23h40)
M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50)
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 23h28)
Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h47, et à compter de 23h15)
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h46)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h48 et à compter de 23h40)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 00h30)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (à compter de 00h22)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE- HABITAT MÉTROPOLE- MAISON DE QUARTIER DE LA CROIX BERTHAUD - CABANE À PARTAGE

M. Bruno CHANGEAT expose ce qui suit :

Le projet de Cabane à Partage a été impulsé par la Maison de quartier de la Croix Berthaud en réponse à un appel à projet éco-citoyen, lancé en juin 2023 par la Ville dans le cadre de l'animation de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Ce projet a été retenu et son accompagnement acté. Des réunions de travail autour du projet ont été organisées en partenariat avec Habitat et Métropole (H&M), auquel appartient le site d'installation de cette cabane.

Le principe de la Cabane à partage est de créer « une boîte » sur l'espace public ou dans un lieu « social » dans laquelle « chacun peut laisser des objets dont il n'a plus l'usage mais qui peuvent encore servir à d'autres et y prendre ce dont il a besoin ». Cette cabane sera aussi un espace pédagogique sur lequel une communication sur les principes de gestion des déchets et plus particulièrement sur leur valorisation pourra être réalisée. Cette cabane qui fonctionnera sur le principe « de troc ouvert à toute heure », s'inscrit dans une démarche de consommation alternative, collaborative et participative : favoriser le partage et l'échange, réduire la production de déchets, sensibiliser au non gaspillage et au réemploi.

La Ville de Saint-Chamond, conformément à son engagement, accompagnera la réalisation de la cabane en accord avec l'esprit du projet dont le travail partenarial avec les acteurs du territoire et plus largement les projets favorisant l'économie circulaire. Une collaboration avec l'association BRIC s'est mise en place autour de la réalisation du projet de cabane.

H&M s'inscrit dans une démarche de Développement Durable en lien avec les acteurs de son territoire qui favorise la participation citoyenne, participera à la réalisation de ce projet et à son intégration dans le quartier (mise à disposition du site et aménagement du support de la Cabane).

La Maison de quartier de la Croix Berthaud à l'initiative du projet et en gestion de cet espace, met en place le règlement élaboré intégrant la gestion et l'évacuation des objets déposés dans et aux abords de la cabane.

Cette cabane devrait être installée en mai 2025, afin d'être présentée aux habitants lors de la fête du quartier.

Une convention tripartite entre la Ville, Habitat Métropole et la maison de quartier fixe les engagements de chacun.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention tripartite entre la Ville, Habitat Métropole et la maison de quartier fixant les engagements de chacun,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents y afférents.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/04/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne